

103 Présence internationale

SOMMAIRE: 2. ÉDITO 3. LA PAIX EN COLOMBIE ? 4. RETOUR SUR LA TOURNÉE DE REINALDO VILLALBA 5. PAROLE AUX DÉFENSEURS 8. LE FLEAU DES DISPARITIONS FORCÉES 10. INTERVIEW DE YOLAINE DELAYGUES, VOLONTAIRE AU MEXIQUE 11. TOURNÉE EN FRANCE D'UN DÉFENSEUR HONDURIEN 12. ACTUALITÉS DE PBI FRANCE / S'ENGAGER AVEC PBI



«Au final le juge le plus sévère sera l'Histoire, c'est pourquoi nous avons la responsabilité historique d'apporter notre soutien au processus de paix en cours.»

REINALDO VILLALBA, COLLECTIF D'AVOCAT JOSÉ ALVEAR RESTREPO, ACCOMPAGNÉ PAR PBI DEPUIS 1995

Edito

Fin septembre, le monde entier se réjouissait de la conclusion d'un accord de paix signé entre le Gouvernement colombien et les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC), mais la victoire du non au référendum du 2 octobre plongeait le pays dans l'incertitude. L'annonce le 12 novembre dernier d'un nouvel accord relance l'espoir de la fin prochaine d'un conflit qu'un demi-siècle, qui a fait 220 000 morts, 45 000 disparus et 6 à 7 millions de déplacés internes.

La concentration de la propriété foncière, l'échec des tentatives de réforme agraire depuis 1936 et la répression des mouvements paysans sont à l'origine du conflit colombien et de la création de la guérilla des FARC. L'inégale répartition des terres en Colombie est une préoccupation majeure depuis l'époque coloniale. Selon le PNUD, 1,1 % des propriétaires possèdent 55 % des terres exploitables. L'usurpation des terres a été pratiquée à grande échelle ces trente dernières années pour installer des mégaprojets agro-industriels et extractivistes ou pour blanchir l'argent provenant du trafic de drogue. Si bien que les observateurs avertis considèrent que les déplacements forcés de populations ne sont pas la conséquence du conflit mais qu'il y a eu conflit armé parce qu'il fallait déplacer des populations.

Les nombreux massacres, disparitions forcées, tortures, enlèvements, pratiqués de part et d'autre pendant ce conflit ont été méticuleusement recensés par de nombreuses organisations de droits humains et le Centre National de Mémoire Historique (CNMH), révélant que la violence n'est pas seulement pratiquée par la guérilla mais aussi par l'armée régulière et surtout par les paramilitaires et diverses « bandes armées » : « Parce qu'il inclut dans son récit toutes les parties au conflit et attribue à chacune d'entre elles, y compris à l'État, sa part de responsabilité, le récit du CNMH pourrait bien servir de référence aux négociateurs de La Havane et marquer le chemin de la réconciliation ». Ainsi, le travail de justice et de mémoire historique est au cœur de la construction de la paix en Colombie, grâce à la mobilisation très importante de la société civile. L'accord de paix prévoit la mise en place d'une commission de la vérité et d'un tribunal spécial pour la paix, chargé de juger les crimes commis par les FARC et les forces armées dans le cadre du conflit.

Pendant toutes ces années, nombreuses ont été les ONG colombiennes et étrangères, notamment les Brigades de Paix Internationales, présentes en Colombie depuis 1994, qui ont aidé les populations civiles victimes du conflit à « tenir debout », à résister, à s'organiser, à faire connaître leur combat à la communauté internationale : on ne peut malheureusement pas décrire plus longuement ici les divers aspects de cette résistance qui a été l'occasion d'un formidable travail d'éducation populaire dans un contexte de développement communautaire.

L'engagement d'associations, de communautés, entraînées au travail politique sera bien nécessaire à la mise en œuvre des accords de paix, car, comme cela a été dit, « tout commence avec la signature des accords de paix ». Or, on peut redouter que leur mise en œuvre soit entravée. On se souvient qu'en 1984 un cessez-le-feu avait déjà eu pour objectif de convertir la guérilla en parti politique avec la création de l'Union Patriotique (UP) dont les membres et sympathisants avaient été exterminés par les paramilitaires (4 000 morts). Or l'augmentation des attaques contre les membres du mouvement social en Colombie est très inquiétante : 70 défenseurs des droits humains ont été assassinés en 2016.

Pour la construction de la paix, la tâche semble immense : former, donner un travail, insérer dans la société civile les guérilleros démobilisés, mettre en œuvre la réforme agraire, assurer la justice transitionnelle, la sécurité des victimes et leur accorder les « réparations » prévues et éviter que l'espace qui n'est plus contrôlé par les FARC soit accaparé par des groupes paramilitaires, des multinationales ou l'ELN (autre guérilla pour qui les négociations de paix avec le gouvernement colombien ont commencé à Quito le 17 octobre). L'existence d'organisations de la société civile, qui ont forgé leurs compétences et leur détermination au cours des années de violence sera un facteur important de réussite. Dans ce contexte, l'accompagnement protecteur des Brigades de Paix Internationales en Colombie reste donc toujours aussi nécessaire.

BRIGITTE CHAMBOLLE
TRÉSORIÈRE DE PBI

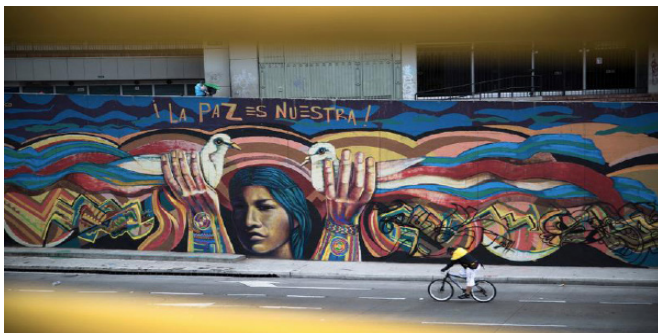
La paix en Colombie est une priorité

AU LENDEMAIN DE LA VICTOIRE DU NON AU RÉFÉRENDUM DU 2 OCTOBRE, DES MILLIERS DE COLOMBIENS SONT DESCENDUS DANS LA RUE POUR MANIFESTER EN FAVEUR DE LA PAIX, NOTAMMENT DES COLLECTIFS DE VICTIMES DU CONFLIT ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET PAYSANNES. LE 12 NOVEMBRE DERNIER, LE PRÉSIDENT SANTOS A ANNONCÉ QU'UN NOUVEL ACCORD AVAIT ÉTÉ TROUVÉ AVEC LES FARC, UNE BONNE NOUVELLE POUR TOUTES LES PERSONNES QUI SE MOBILISENT DEPUIS DES ANNÉES EN FAVEUR DE LA PAIX EN COLOMBIE.



Le 2 Octobre 2016, le peuple colombien a rejeté par une très courte majorité (50,2%) l'accord de paix signé entre le gouvernement colombien et l'organisation de la guérilla des FARC. Alors que le président Santos et le chef des FARC Timochenko ont déclaré publiquement leur intention de poursuivre le dialogue, des milliers de personnes ont manifesté dans de nombreuses villes du pays en soutien à la paix. Le prix Nobel de la Paix a été décerné une semaine plus tard au président colombien pour ses efforts en faveur de la paix, montrant le soutien de la communauté internationale au processus de paix.

Le 12 novembre dernier, le président Santos a présenté un nouvel accord remodelé, prenant en compte des propositions des partisans du «non» au référendum. Selon Reinaldo Villalba du collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CCAJAR), en tournée en France du 12 au 16 novembre (voir article page 4), la rapidité des négociations de ce nouveau texte peut être liée à un contexte international très incertain, avec l'élection de Donald Trump quelques jours plus tôt, pouvant remettre en question le soutien des Etats-Unis au processus de paix en cours.



Parmi les changements apportés au texte initial, ce nouvel accord limite la durée du tribunal spécial pour la paix à 10 ans, et limite à deux ans la possibilité de déposer une plainte devant ce tribunal pour les victimes. La présence de magistrats étrangers, prévue dans l'ancien accord, est supprimée, et l'accord ne sera pas intégré à la Constitution colombienne. Pour Reinaldo Villalba, bien que ces modifications fragilisent les avancées du premier accord, le texte reste substantiellement le même, et il est primordial que ces accords rentrent en vigueur.



Le processus de paix entre le Gouvernement et les FARC a été le fruit d'un travail de négociation de quatre ans, mais également le produit de décennies de lutte et de travail des organisations de droits humains, de victimes et d'autres mouvements sociaux colombiens pour mettre fin à un conflit de plus de 60 ans. Présente en Colombie depuis plus de 22 ans, PBI connaît malheureusement les effets de la guerre et son impact sur ceux qui défendent sans relâche les droits humains et environnementaux.

Malgré les nombreux défis que constituerait son entrée en vigueur, l'accord de paix comporte des avancées historiques pour la Colombie, notamment dans le domaine de la justice transitionnelle, avec la mise en place d'un système basé sur la vérité, la justice, la réparation et des garanties de non-répétition. L'accord reconnaît également la persistance du paramilitarisme et la menace que cela représente pour la paix ; il prévoit la mise en place de moyens pour lutter contre ce phénomène et enquêter sur les crimes qui en découlent. Une politique intégrale en matière de lutte contre les drogues illicites y est définie, comprenant des moyens alternatifs à la guerre, la répression et la fumigation.



Enfin l'accord comporte de nombreuses garanties pour que l'opposition et les mouvements sociaux puissent participer à la vie politique.

De nombreuses organisations internationales soulignent le rôle fondamental que doit jouer la société civile colombienne dans la mise en place et le suivi de l'Accord. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire selon les

organisations sociales que le gouvernement actuel institue des réformes allant à l'encontre des avancées en matière de droits humains signées à la Havane : le nouveau Code de police qui augmente la criminalisation de la contestation sociale, et la Loi Zidres, qui selon Oxfam, a « des effets négatifs en termes de concentration des terres et d'expropriation ». Malgré la fin du conflit armé avec les FARC, le gouvernement n'a pas souhaité engager une réforme de l'Armée, pourtant jugée nécessaire par les mouvements sociaux car cela garantirait la non-répétition des crimes commis durant le conflit armé.

Alors que la Colombie vit un moment crucial de son histoire, il est essentiel que la communauté internationale soutienne fermement un processus inclusif de construction de la paix. Dans ce sens, PBI se félicite de l'annonce du renouvellement pour trois ans du mandat du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies en Colombie.

Camille Bossé

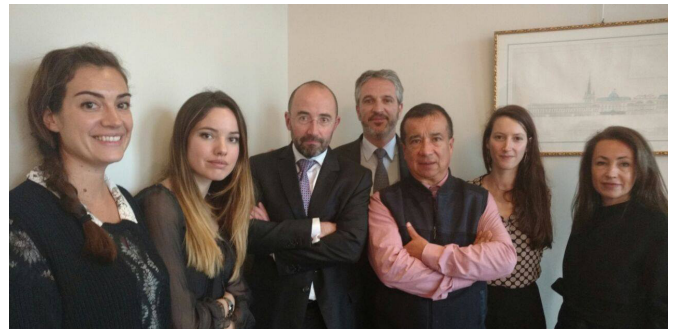
Tournée d'un avocat colombien

PBI FRANCE A ACCUEILLI DU 12 AU 16 NOVEMBRE L'AVOCAT COLOMBIEN REINALDO VILLALBA DU COLLECTIF D'AVOCATS JOSÉ ALVEAR RESTREPO (CCAJAR)

Reinaldo Villalba est membre de CCAJAR, une organisation reconnue au niveau national et international qui défend depuis plus de 35 ans les droits humains et lutte contre l'impunité en Colombie, et est accompagné par PBI en Colombie depuis 1995. CCAJAR représente les victimes de cas de violations de droits humains parmi les plus emblématiques de Colombie, dont beaucoup impliquent la responsabilité directe de l'Etat colombien, notamment le massacre de Trujillo, ou les exécutions extrajudiciaires.

Reinaldo Villalba a durant sa tournée en France pu rencontrer des avocats du Barreau de Paris, de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme et de l'Union internationale des avocats ainsi que des partenaires associatifs (FIDH, Secours Catholique, ACAT France, TEJE, France Amérique Latine, Collectif Guatemala), le Ministère des affaires étrangères et des médias (France Culture et RFI). Une conférence à la Fondation Jean Jaurès a été organisée le 15 novembre avec des organisations du Réseau France Colombie Solidarités.

Pour Reinaldo Villalba, le nouvel accord de paix, présenté le 12 novembre par le président Santos, tout en apportant quelques changements substantiels, garde l'essence de l'ancien accord, avec le maintien du tribunal spécial pour la paix, élément clé pour les organisations de droits humains et de victimes du conflit.



Rendez-vous avec Aurélia Huot, chargée des droits humains au Barreau de Paris, Xavier Autain et Jacques Bouyssou, membres du Conseil de l'Ordre et Noanne Tenneson de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme

L'un des points de grande préoccupation actuelle de la société civile colombienne est l'augmentation de la violence politique : ces dernières années ont été marquée par des attaques massives contre toutes les personnes impliquées dans les négociations de paix. En 2016, 70 personnes défenseurs des droits humains ont été assassinés, dont 30 après le cessez le feu bilatéral entre les FARC et le gouvernement colombien, faisant craindre que la signature de l'accord ne suffise pas à mettre fin à ces violences.

Parole aux défenseurs

PBI COLOMBIE A DEMANDÉ AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉES CE QU'ELLES PENSAIENT DES ACCORDS DE PAIX ET COMMENT, SELON ELLES, LA SITUATION POURRAIT CHANGER DANS LE PAYS. ELLES NOUS PARLENT DE LEURS ATTENTES ET DE LEURS ESPOIRS FACE AUX ACCORDS DE PAIX AVEC LES FARC, MAIS AUSSI DES RISQUES QUI DEMENTENT DANS CERTAINES RÉGIONS.

MARITZE TRIGOS TORRES

Asociación de Familiares de las Víctimas de Trujillo-Valle

Les accords de paix ne peuvent rester LETTRE MORTE, ils doivent se convertir en engagements réels, en LETTRES VIVANTES qui transformeront le pays vers une paix incluant la justice sociale. Nous espérons également que ce sera bientôt au tour de l'ELN de s'asseoir à la table de négociation avec le Gouvernement.

Bien sûr, le processus de paix va durer plusieurs années et le conflit risque d'augmenter. C'est pour cela que nous parlons de période post-accords et non pas post-conflit. C'est aussi pourquoi il est urgent de bénéficier de l'appui de pays amis qui ne défendent pas des intérêts particuliers, mais aussi du soutien des organismes internationaux, des églises et des mouvements sociaux.



IRENE RAMÍREZ

Asociación Campesina del Valle del Río Cimitarra

Les accords de paix nous aideront à renforcer les initiatives de paix que nous souhaitons pour nos régions. Ils changent également nos attentes en tant que petits paysans parce qu'avec cette signature nous aurons, par exemple, plus de tranquillité dans notre région, nous pourrions rester sans craintes sur nos territoires. Grâce à la paix, nous pourrions davantage nous engager pour notre terre ce qui nous aidera aussi à consolider notre économie paysanne. Le Gouvernement devrait avoir un degré d'engagement supplémentaire envers le monde paysan pour renforcer la production agricole et fournir une aide que nous pourrions commencer à gérer.

Le risque pour notre région est que l'ELN reste sur les territoires. Cette guérilla n'a pas encore rejoint la table des négociations, or cela serait nécessaire pour que nous nous sentions intégrés dans cette paix dont nous avons grand besoin pour commencer à travailler.



ROMMEL DURÁN

Comité Jurídico Pueblo

Ces accords ne vont rien changer. Dans la pratique, rien ne sera différent sauf les fusils d'un acteur armé qui se seront tus. La structure politique, économique et sociale sera la même. L'État n'a pas les moyens d'être présent dans certaines zones du pays et les paramilitaires ont déjà averti, dans des tracts, que, lorsque la paix arrivera, ils occuperont les zones qui étaient aux FARC.

Le problème c'est qu'il n'y a pas eu d'éducation à la paix. Tout a été dirigé vers la télévision et l'ordinateur, pour le monde urbain. Et dans le même temps, il y a beaucoup de désinformation : les gens ne savent pas vraiment ce qui a été décidé alors que dans les villes, les gens sont dans un autre monde et ne s'intéressent pas à ces accords parce qu'ils ne les concernent pas.

La paix ce n'est pas uniquement une signature. Il faut aussi un changement dans la politique anti-rébellion. En outre, les médias continuent à diviser la population qui elle continue à souffrir de la faim et du chômage.

JULIA ADRIANA FIGUEROA CORTES

Colectivo de Abogados Luis Carlos Pérez

Le jour de la signature doit être « suprêmement » visible pour que personne dans le monde ne doute encore que la Colombie a besoin de ces accords. Il faut que ce soit une fête et que cela marque le début de nouveaux défis. Le peuple colombien doit profiter de l'attention des médias pour affirmer ce qu'il souhaite : soutien et engagement d'un peuple sans armes. Nous attendons que cette signature force les territoires à s'exprimer et à garantir que la paix dispose d'un budget suffisant.

Face aux violations des droits humains, nous poursuivons

notre travail. Mais il nous faudra être attentifs car de nombreuses violations vont être considérées comme des crimes ordinaires, avec des réactions telles que : « maintenant qu'il n'y a plus de conflit, les faux positifs n'existent plus ». Cette attitude pourrait tout faire capoter et rendre impossible tout travail de plaidoyer.



**CLAUDIA JULIETA
DUQUE**
Journaliste indépendante

On constate déjà que l'ELN et les groupes paramilitaires se positionnent pour reprendre le contrôle territorial de régions qui étaient auparavant dominées par les FARC. La paix risque donc, dans certaines zones, d'être simplement le passage d'un acteur illégal à un autre. Par ailleurs, on commence à constater que, dans ces mêmes régions tenues par les FARC, la stigmatisation du mouvement paysan a commencé à générer des agressions et des persécutions. L'éradication des cultures illicites, le déminage et l'autorisation de bombarder les mal-nommées bandes criminelles pourraient faire empirer la situation humanitaire et les violations des droits humains.

De plus, la paix avec les FARC pourrait également donner le feu vert à des projets hydroélectriques, miniers et agroindustriels à grande échelle, avec pour conséquence, l'exacerbation des conflits sociaux. Ainsi, dans certaines régions, la paix peut marquer le début d'une nouvelle phase de répression. Il est donc essentiel d'encourager les processus de démilitarisation et de réformes à court, moyen et à long terme.

FRANCISCO ÁLVAREZ
Leader autochtone du Curbaradó

Les accords de paix vont changer la Colombie au moment où ils seront aussi effectifs dans les régions et garantiront une stabilité pour les propriétaires des terres. Lorsque le territoire sera restitué et qu'il n'y aura plus autant de menaces contre les personnes qui revendiquent leurs droits, alors la Colombie aura changé. Lorsqu'il existera une vraie liberté d'expression et que les gens pourront se déplacer librement et revendiquer leurs droits de propriété en tant que peuples et propriétaires du territoire.

Pour nous qui vivons sur ces territoires, le risque est que la paix soit signée mais qu'aucun modèle économique ne soit négocié : dans le Curbaradó, si les terres ne sont

pas restituées, il n'y aura pas de stabilité, pas d'espoir et aucune sécurité pour nous.



MARIA LIGA CHAVERRA
Leader autochtone du Curbaradó

Ce qui nous attendons et espérons de la signature des accords c'est de pouvoir travailler en paix et sans crainte. Mais cela ne sera possible que lorsque les autres groupes auront déposé leurs armes.

Nous souhaitons aussi que la paix soit construite dans les territoires parce que c'est là d'où elle va naître mais c'est aussi là où des personnes ne comprennent toujours pas ce que construire la paix veut dire.

EULISES PORRAS ROJAS
*Asociación Regional de Víctimas de Crímenes de Estado en el
Magdalena Medio*

Les attentes sont nombreuses, tout le monde aspire à plus de tranquillité pour pouvoir avancer dans sa vie en toute liberté et considère avec impatience les différents accords passés entre le gouvernement et les FARC. Le peuple colombien ne supporte plus de vivre sous la coupe de la violence. Mais les risques vont rester élevés car il y a encore des personnes et des secteurs qui s'opposent à la paix.



LEDYS TURÁN GONZÁLEZ
*Dirigeante autochtone du
Curbaradó*

Pour nous, une Colombie en paix c'est l'espoir de voir la violence baisser mais aussi de voir se réaliser des projets en faveur de la paix et la guérilla et l'armée tenir leurs engagements.

Dans le Curbaradó, il existe beaucoup de risques parce que, comme nous l'avons constaté, ce que la Cour constitutionnelle a exigé n'a pas encore été appliqué par le Gouvernement, par exemple l'assainissement et la restitution des terres. De plus, dans ces terres de métissage, il y a de nombreux autres risques qui ne sont pas reconnus. Nous voyons bien que le paramilitarisme continue et que les communautés ont peur de se voir une nouvelle fois dépossédées de leurs terres.



PADRE ALBERTO FRANCO
Comisión Intereclesial de Justicia y Paz

L'accord de La Havane est destiné à mettre un point final au conflit armé, condition nécessaire pour la construction de la paix. Mais la transformation va dépendre de la mise en place d'une paix intégrant la justice sociale et les changements démocratiques dont le pays a besoin. Je crois que l'accord pour la fin du conflit armé comporte quelques risques. Le premier d'entre eux étant que les régions tenues par les FARC soient reprises par les paramilitaires.

L'autre risque est lié à la mise en application des accords car les communautés qui ont déjà beaucoup perdu pourraient être laissées de côté et l'argent pourrait être dilapidé sans aucune préoccupation pour les processus de construction à long terme de celles-ci.



IVÁN MADERO
Credhos

La signature des accords sera l'occasion de réaliser une réforme constitutionnelle en vue de les appliquer. La population colombienne aura donc l'opportunité de résoudre les problématiques sociales, d'une manière ou d'une autre.

Les Colombiens et les Colombiennes attendent surtout que la guerre se termine. Mais ça ne s'arrête pas là, le plus

grand l'espoir réside dans une fin réelle du conflit mais cela signifie qu'il faut encore que des négociations avec l'ELN aient lieu et que le paramilitarisme soit démantelé.

Si après la signature des accords entre les FARC et le Gouvernement, les acteurs armés ne déposent pas leurs armes et n'entrent pas dans un processus de négociation pour mettre fin au conflit, la guerre va se poursuivre.

Autre élément important après la signature : l'approbation de l'accord qui sera vérifiée via un référendum initié par le gouvernement, bien que les FARC proposent une consultation populaire. Quelle que soit la manière dont cela sera fait, au final ce qui est important c'est que les Colombiens et Colombiennes participent à ce référendum en y répondant OUI ! L'espoir commun est que la Colombie vive dans l'harmonie, la tolérance et respecte les droits humains et les garanties de participation, c'est-à-dire que le pays dispose d'une vraie possibilité de participation politique. Ce référendum est donc fortement attendu, tout le monde doit y participer et dire oui.



OLGA SILVA
*Humanidad Vigente Corporación
Jurídica*

La signature des accords de La Havane entre le gouvernement et la guérilla des FARC conduira à une sortie politique du conflit armé. Pour l'establishment, c'est également l'occasion d'affronter les causes structurelles qui ont engendré le conflit. Le peuple colombien a, quant à lui, l'opportunité de participer aux transformations économiques, sociales et politiques qui sont nécessaires pour que la Colombie arrête de figurer au rang des pays les plus inégaux et comportant un taux élevé de graves violations des droits humains. Les gouvernements au pouvoir ne pourraient désormais plus justifier leur investissement d'une grande partie du budget national dans la guerre et seraient ainsi obligés d'investir l'argent pour le bien-être social de la nation.

Reste le risque important que représentent les groupes paramilitaires présents dans certaines zones du pays et que l'on désigne actuellement sous différentes appellations : Bacrim (bandes criminelles), Groupes post-démobilisation ou néo-paramilitaires, Rastrojos, Urabeños, etc. Leurs membres et les personnes qui les appuient sont déterminés à faire obstacle à la fin du conflit armé parce qu'ils profitent de la guerre et ils ne veulent donc pas qu'elle se termine. Le démantèlement réel et effectif du paramilitarisme est une nécessité absolue.

LES DISPARITIONS FORCÉES

LA DISPARITION FORCÉE EST RECONNUE COMME UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ, AUX EFFETS DÉVASTATEURS SUR LES VICTIMES, LEURS FAMILLES ET DES COMMUNAUTÉS ENTIÈRES. LES DISPARITIONS FORCÉES NE SONT PAS SEULEMENT UNE CARACTÉRISTIQUE DES DICTATURES PASSÉES, MAIS UNE PRATIQUE QUI SE PERPÉTUE DANS LES CINQ PAYS OÙ PBI TRAVAILLE.

Kenya :

Exécutions extrajudiciaires et disparitions dans les bidonvilles de Nairobi



Manifestation en juin 2016 après le meurtre de Willie Kimani à Nairobi, Kenya

Le 23 juin 2016, Willie Kimani, Josephat Mwenda, et Joseph Muiruri ont disparu alors qu'ils revenaient d'un rendez-vous à la Cour. Leurs corps ont été retrouvés une semaine plus tard dans une rivière, avec des stigmates de torture. Willie Kimani était un avocat des droits humains travaillant auprès de la Mission internationale de Justice.

Le 18 juillet 2016, quatre policiers ont été accusés de l'assassinat des trois victimes. Des organisations kényanes partenaires de PBI comme le Centre de justice sociale de Mathare (MSJC), soulignent la systématisation des exécutions extrajudiciaires commises par les forces de police kényane. L'Unité indépendante médico-légale a enregistré 97 cas seulement en 2015, chiffre sans doute sous-estimé, compte tenu de l'absence de rapports.

PBI Kenya travaille en étroite collaboration avec des défenseurs des droits humains des quartiers défavorisés de Nairobi travaillant sur les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées commises par la police dans les bidonvilles de Nairobi. L'une des défenseuses que nous accompagnons, Ruth Mumbi, a perdu son beau-frère Stephen Gichuru Mwihi dans une exécution extrajudiciaire en mai 2015 ; Stephen avait seulement 17 ans. MSJC développe actuellement une campagne pour documenter et faire connaître les exécutions extrajudiciaires.

Guatemala :

Briser le mur de l'impunité dans les zones marquées par le conflit armé

Plus de 45.000 personnes ont disparu au cours des 36 années de conflit armé au Guatemala. Le 31 août 2016 marque les sept ans de la condamnation historique de Felipe Cusanero Coj à 150 ans de prison pour le crime de disparition forcée, marquant un tournant pour la justice transitionnelle au Guatemala.

Des cas de disparition forcée durant le conflit armé sont toujours en cours de jugement à l'heure actuelle, notamment le cas de Theissen Molina et l'affaire CREOMPAZ, décrite comme le plus grand cas de disparition forcée d'Amérique latine. Aujourd'hui base des Nations unies, le CREOMPAZ était pendant la guerre civile un centre de détention et d'exécution clandestine, la Zone Militaire 21. Entre 2012 et 2015, la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (FAFG) a effectué 14 exhumations et découverts 558 ossements dans quatre fosses différentes, dont 90 appartenaient à des enfants.



Première audience judiciaire en janvier 2016 contre les 14 militaires accusés de disparitions forcées dans l'affaire CREOMPAZ

PBI a été observateur à ce procès et fourni un accompagnement protecteur à des groupes de victimes ainsi qu'à leurs avocats, Edgar Perez Archila et Human Rights Law Firm, représentant les victimes de CREOMPAZ. Les avocats, les victimes et les opérateurs de justice sont toujours victimes de harcèlement et de menaces en raison de leur travail contre l'impunité, les disparitions forcées et autres violations graves des droits humains.

Colombie :**Le harcèlement et les menaces à l'encontre des familles de disparus qui demandent justice**

Manifestation à Bogota le 30 octobre 2016, à l'occasion de la journée contre les disparitions forcées

Andrea Torres Bautista est une avocate colombienne, défenseuse des droits humains, membre de l'organisation Fundación Nydia Erika Bautista (FNEB). La tante de Andrea, Nydia Erika, a disparu en 1987 et depuis, Andrea mène un combat pour que justice soit faite ; elle est devenue la représentante légale de nombreuses autres victimes de disparitions forcées et doit faire face à de nombreuses menaces pour son travail.

En 2016, PBI Colombie a réalisé « La robe blanche », un roman graphique retraçant l'histoire de Nydia Erika Bautista et la lutte de sa famille pour la justice. PBI fournit un accompagnement protecteur à Andrea Torres Bautista et aux victimes qu'elle représente.

Mexique :**Deux ans après Ayotzinapa, toujours pas de justice et de vérité**

La défenseuse mexicaine Diana Iris Garcia était en tournée en France en février dernier. Son fils a disparu en 2007.

Le 26 septembre 2016 a marqué les deux ans de la disparition des 43 étudiants d'Ayotzinapa. Les familles des 43 étudiants, ainsi que les étudiants actuels de l'École d'Ayotzinapa et les organisations qui les accompagnent – notamment l'organisation Tlachinollan accompagnée par PBI Mexique – ont subi de nombreuses menaces et intimidation. Les familles de disparus se voient régulièrement menacés et intimidés par des groupes du crime organisé ou par des autorités locales, voir assassinés, comme l'a été Cornelia San Juan Guevara Guerrero en janvier 2016, dont le fils avait disparu en 2012.

Au Mexique, les disparitions forcées sont un véritable fléau, avec le chiffre officiel de 27 000 disparus, chiffre largement sous-estimé selon les organisations de droits humains. Une proposition de loi sur les disparitions est actuellement en discussion entre le gouvernement, les organes législatifs et la société civile.

Honduras :**Assassinats et disparitions de militants LGBTI**

Manifestation au Honduras contre les assassinats et les disparitions des personnes LGBTI, très fréquents dans un pays considéré comme l'un des plus dangereux au monde pour cette population.

Erick Alex Martínez Ávila est un leader étudiant, journaliste, militant des droits de l'Homme et membre du collectif LGBTI Kukulcán. Il était également un membre actif de la Table ronde pour la diversité sexuelle du Front national de résistance populaire. Erick a disparu le 5 mai 2012 et a été retrouvé mort deux jours plus tard, avec des signes de strangulation. Il avait pris part à une manifestation le 1er mai où il avait distribué des exemplaires d'un magazine exprimant une forte opposition au coup d'Etat de 2009. De 2009 à 2016, plus de 200 meurtres de membres de la communauté LGBTI ont été enregistrés, avec un taux d'impunité extrêmement élevé : parmi les 200 cas enregistrés, seulement 33 ont abouti à une condamnation. PBI fournit un accompagnement protecteur à l'Association Arcoiris qui travaille avec les communautés LGBTI à risque.

Article de PBI UK traduit en français

Témoignage de Yolaine Delaygues

YOLAINE EST PARTIE UN AN AVEC PBI AU MEXIQUE ET A TERMINÉ SA MISSION EN OCTOBRE DERNIER. ELLE NOUS RACONTE SON EXPÉRIENCE D'UN AN DANS L'ÉQUIPE DE OAXACA.



Yolaine Delaygues accompagne l'organisation CODIGO DH à San Pedro Amuzgos lors de la journée internationale des droits des femmes

— Pourquoi as-tu choisi de partir avec PBI Mexique ?

Assez tôt dans mes études je me rends compte qu'il n'est pas question pour moi de faire un travail qui n'aurait pas de sens social ou environnemental. Je m'engage d'abord dans une filière humanitaire, au final j'effectuerai quasiment toutes mes expériences professionnelles au sein d'ONG de défense de droits de l'homme. Je découvre l'Amérique latine avec un stage au Nicaragua, donnant du sens aux cours que j'avais suivis sur l'histoire de ce continent qui me fascinait tant, cet attrait restera toujours fortement ancré par la suite. Je passe ensuite presque cinq ans à Bruxelles travaillant sur la thématique entreprises et droits de l'homme pour un réseau d'ONG. Connaissant PBI depuis quelques années, je décide alors de laisser les couloirs européens pour aller travailler sur le terrain. Je me suis particulièrement reconnue dans la façon de travailler de PBI, qui est là pour permettre aux ONG locales de faire leur travail en leur apportant protection sans se substituer à celles-ci. En plus, mon expérience était parfaite pour mieux appréhender le contexte économique et social à Oaxaca, où les grands projets économiques sont au cœur de nombreuses luttes.

— Quels sont les axes prioritaires du travail de PBI à Oaxaca ?

Oaxaca est un état très riche en ressources naturelles, et de ce fait, il attire de nombreux investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Rassemblant 18 communautés indigènes sur les 65 que compte le Mexique, c'est l'Etat avec le plus de diversité ethnique et linguistique. Une grande partie du territoire est régi par un système d'us et coutumes qui gère en commun les terres (la terre reste une question centrale

au Mexique et plus généralement en Amérique latine). L'arrivée d'investisseurs provoque souvent de profondes luttes internes, avec la propriété privée et l'intérêt du gain qui mettent à mal le tissu social de ces communautés. Oaxaca semble souffrir de cette fameuse « malédiction des ressources », où plutôt qu'enrichir les populations, celles-ci paient le prix fort de l'exploitation, qui a bien souvent un impact environnemental très lourd en plus de conséquences sociales désastreuses. PBI accompagne Educa AC, qui soutient de nombreuses communautés dans leur lutte contre des grands projets d'exploitation. Codigo DH est une organisation de référence sur la thématique entreprises et droits de l'homme, qui a suivi de près la consultation sur le projet d'éoliennes dans l'isthme de Tehuantepec et conseillé des communautés indigènes impactées par le projet. J'ai d'ailleurs pu aller sur place avec Sara Mendez, la directrice de l'organisation, lors de la 3e assemblée de résistance de la population de San Dionisio del Mar. Barca DH sensibilise également des communautés rurales à leurs droits.

La lutte contre l'impunité est l'autre volet du travail de terrain de l'équipe à Oaxaca. C'est une question sur laquelle travaillent les organisations accompagnées, que cela soit Codigo DH qui naît de l'organisation Comité 25 de Noviembre lancée suite à la terrible répression de 2006 qui secoua l'Etat (on peut trouver ici davantage d'information, en espagnol), Educa AC ou encore Consorcio Oaxaca.

La protection des femmes défenseuses de droits de l'homme est également l'une des priorités à Oaxaca, sur laquelle travaille en particulier Consorcio Oaxaca que PBI accompagne depuis cette année. L'organisation coordonne le réseau de défenseuses sur Oaxaca et j'ai accompagné à plusieurs reprises Yésica Sánchez Maya défenseuse féministe et avocate notamment lors de rassemblement du réseau. J'ai été vraiment impressionnée et inspirée par les femmes que j'y ai rencontrées, toutes autant engagées malgré les risques qu'elles encourent.

— Comment as-tu ressenti la question du genre dans ton travail, que ce soit lors des rendez-vous de plaidoyer, dans les accompagnements de défenseurs ou au sein de l'équipe ?

La question du genre est particulièrement sensible au Mexique. Dans un pays majoritairement machiste, on le ressent déjà au quotidien et cela se traduit malheureusement au travail... Peut être de façon moins directe certes, mais il m'est arrivé en réunion de me sentir mal à l'aise sous le regard insistant de mon interlocuteur ou en traversant la cour dans une caserne de gendarmes

en me rendant à une réunion. Selon les accompagnements ou les réunions que nous avons planifiés, nous tentions le plus possible de composer des équipes mixtes.

Ceci étant dit il est arrivé que le couple de volontaires soit pris pour un véritable couple et cela a mené à des quiproquos assez cocasses – mais dans cette situation encore une fois il a fallu que ma collègue se justifie, et on n'a pas demandé quoi que ce soit à mon collègue. Même au sein des mouvements sociaux le machisme frappe. Consorcio Oaxaca accompagne des défenseurs de droits de l'homme qui ont été victimes de harcèlement et sensibilisent aux questions de genre.

— **Peña Nieto s'est fait élire en 2012 sur la promesse de mettre fin à la spirale de violence que connaît le Mexique depuis 2006, qu'en est-il, 4 ans après ?**

Malheureusement les politiques mises en place n'ont pas suffisamment d'impact sur la vague de violence que connaît le Mexique depuis plus d'une décennie... Le journal la Jornada annonçait que septembre dernier avait été le mois où le plus d'homicides avaient été dénoncés depuis l'arrivée de Peña Nieto à la tête du gouvernement, soit 1974. Amnesty international dresse un sombre bilan de la situation et note la persistance de graves atteintes aux droits de l'homme (cas de tortures et d'autres mauvais traitements, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires).

— **Comment se passe le travail au quotidien au sein d'une équipe de PBI ?**

Il y a un grand travail de préparation, d'analyse et de recherche accompagné d'une bonne dose de tâches administratives. Après bien sûr il y a des réunions et des accompagnements mais le travail de bureau en amont est assez impressionnant. Et vu que le bureau est dans



L'équipe de Oaxaca accompagne le CÓDIGO-DH, une organisation qui accompagne des communautés en lutte contre des mégaprojets sur l'isthme de Tehuantepec

la maison des volontaires, c'est aussi une incroyable aventure de vie, habiter et travailler dans le même endroit. Cela crée des liens très forts ! Et il faut être prêt à réparer une fuite dans la maison, comme organiser une réunion avec les forces de l'ordre ou encore réparer la connexion internet...

— **Qu'est-ce qui t'a particulièrement marqué durant ton année à Oaxaca ?**

J'ai été impressionnée par la force des mouvements sociaux et environnementaux dans l'Etat. Malgré les enjeux économiques énormes, les risques tels que les harcèlements ou la répression, ces mouvements continuent à lutter, promouvoir les droits de l'homme et à résister. Et ça n'est pas non plus toujours en vain ! Il reste encore beaucoup d'espoir.

Propos recueillis par Camille Bossé

Tournée d'un juge hondurien

PBI FRANCE ACCUEILLERA DU 4 AU 6 DÉCEMBRE LE JUGE GUILLERMO LOPEZ LONE, DE L'ASSOCIATION DES JUGES POUR LA DÉMOCRATIE.

GUILLERMO LÓPEZ LONE
Association des Juges pour la démocratie



Guillermo López Lone sera en France du 4 au 6 décembre. Il fait partie de l'Association des Juges pour la Démocratie (AJD), une organisation fondée en 2006, afin de renforcer l'Etat de droit et les institutions démocratiques au Honduras, notamment le pouvoir judiciaire.

Lors du coup d'Etat de juin 2009 au Honduras, la Cour suprême de Justice a soutenu le renversement du président Zelaya par l'armée, validant ainsi la rupture de l'ordre constitutionnel. Certains juges, membres de l'AJD, ont condamné le coup d'Etat et ont rejoint les manifestations

et les protestations dénonçant le putsch militaire. Une procédure disciplinaire a été ouverte contre quatre juges, dont Guillermo López Lone, et en 2010, ceux-ci ont été démis de leurs fonctions judiciaires.

L'affaire a été portée par l'AJD devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), pour violation des droits à la garantie judiciaire, au principe de légalité, liberté d'expression, liberté d'association, droits politiques, protection judiciaire et droit de réunion des victimes.

En octobre 2015, la Cour interaméricaine des droits

de l'Homme a reconnu l'Etat hondurien coupable et a ordonné une réintégration des juges destitués dans leur fonction judiciaire, une indemnisation pour les dommages matériels et moraux, et enfin la publication de la sentence dans les médias et sur le site internet du gouvernement. Pourtant à ce jour, l'Etat hondurien refuse d'appliquer la décision de la CIDH en réintégrant les juges dans leur fonction, fragilisant l'indépendance du pouvoir judiciaire et donc de l'Etat de droit.

PBI Honduras a réalisé un suivi de ce cas emblématique et a accompagné ponctuellement des membres de l'AJD ces deux dernières années.

Week-end de formation à l'intervention civile de paix le 10-11 décembre

Cette journée vise à accueillir et orienter les personnes intéressées par la non-violence, la prise de décision au consensus, l'accompagnement international, la construction de la paix et la protection des droits humains. Une participation de 40 euros est demandée. Merci d'envoyer vos coordonnées (nom, prénom, téléphone) à pbi.france@free.fr si vous souhaitez participer.

Programme de la formation :

Samedi	Dimanche
9.00-10.30 : Présentation de la Formation	9.00-10.30 : Jeux de rôle + debriefing.
11.00-12.30 : Les différentes formes d'ICP	11.00-12.30 : Les défis quotidiens. Expériences personnelles en zones de conflits
12.30-13.30 Pause-déjeuner	12.30-13.30 : Pause déjeuner
13.30-15.00 : Analyse de scénarios ICP.	13.30-15.00 : Le travail en réseau
15.30-17.00 : La prise de décision.	15.30-17.00 : Présentation
17.30-19.30 : Témoignage d'intervenant ICP	

S'IMPLIQUER AVEC PBI

Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales

de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

- Communication externe
Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.
- Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.
Consultez le site internet de PBI-France : www.pbi-france.org